

# **Jeunes en migration, entre défiance et protection**

**17 | Mars 2020**

Doris Bonnet et Daniel Delanoë  
Daniel Senovilla  
Arthur Vuattoux, Lisa Carayon  
et Julie Mattiussi  
Sarah Przybyl  
Francesco Zucconi

Responsable scientifique :  
Yasmine Bouagga



**De fact** ○

# **Jeunes en migration, entre défiance et protection**

Doris Bonnet et Daniel Delanoë  
Daniel Senovilla  
Arthur Vuattoux, Lisa Carayon  
et Julie Mattiussi  
Sarah Przybyl  
Francesco Zucconi

Responsable scientifique :  
Yasmine Bouagga

**17 | Mars 2020**

# GÉNÉRIQUE

L'Institut Convergences Migrations publie la revue *De facto* pour offrir nouveaux points de vues sur les migrations grâce à des articles signés par des spécialistes ainsi qu'une interview en vidéo.

Créée en novembre 2018 dans le cadre de la mission "Insertion dans le débat public" de l'Institut, la revue *De facto* explore chaque mois, pour le grand public, un thème particulier sur les questions de migration.

Écrits dans un style adapté aux formats et au lectorat d'un média généraliste, les articles, illustrations, graphiques et vidéos peuvent être publiés ou rediffusés librement sous la Licence Creative Commons Attribution-No derivative 4.0 International (CC BY-ND 4.0).

**Directeur de publication**  
François Héran

**Comité éditorial**  
Solène Brun  
Sara Casella-Colombeau  
Catherine Daurèle  
Annabel Desgrées du Loû  
Antonin Durand  
Nelly El-Mallakh  
Anne Gosselin  
Camille Schmoll

**Comité de la rubrique**  
*En images*  
Elsa Gomis  
Francesco Zucconi  
Perin Emel Yavuz

**Rédactrice en chef**  
Catherine Guilyardi

**Coordinatrice éditoriale**  
Perin Emel Yavuz

**Conception graphique, communication**  
Perin Emel Yavuz

Institut des Migrations  
Campus Condorcet, Hôtel à projets  
8, cours des Humanités  
93322 Aubervilliers Cedex  
France  
<http://icmigrations.fr/defacto/>  
Twitter : @DefactoMig  
Contact : perin-emel.yavuz@college-de-france.fr

# SOMMAIRE

Yasmine Bouagga	Introduction	7
	Sur le terrain	
Doris Bonnet et Daniel Delanoë	Pourquoi les jeunes d'Afrique subsaharienne partent-ils ?	10
Daniel Senovilla Hernández	Quelle protection pour les mineurs arrivés seuls en Europe ?	20
	Paroles de chercheurs	
Arthur Vuattoux, Lisa Carayon et Julie Mattiussi	Évaluer des vies « mineures »	24
	En cartes	
Sarah Przybyl	Voyages vers l'Europe	30
	En images	
Francesco Zucconi	Banksy, l'enfant d'un mètre et le changement climatique	38



La migration des mineurs a pris les dimensions d'une véritable crise ces dernières années. Les « mineurs non accompagnés » (MNA) – migrants de moins de 18 ans, originaires de pays hors de l'Union européenne et qui se trouvent sur le territoire français sans la protection de leurs parents – représentaient 2 555 enfants accueillis à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) en 2012, et 17 022 en 2018<sup>1</sup>. Ces chiffres, en termes absolus, demeurent modestes comparés à la population française, ou même aux flux migratoires. C'est bien à une « crise de l'accueil » que l'on est confronté, mettant à l'épreuve les dispositifs ordinaires de prise en charge. Alors que l'Institut des Migrations initie une recherche en partenariat avec le Conseil Départemental de la Seine Saint-Denis, ce numéro de De Facto offre une vision générale du parcours des jeunes en migration, entre défiance et protection.

Les causes de la migration de ces jeunes sont complexes, liées aux contextes politiques, économiques et familiaux de pays traversant de profondes transformations des rôles sociaux, comme en Afrique de l'Ouest, dont sont originaires les deux tiers des MNA pris en charge en France<sup>2</sup>. Les routes

de cette migration sont aussi complexes : ces jeunes arrivent souvent par voie aérienne, au terme de parcours discontinus, dont la trajectoire dépend de ressources familiales disparates. Le cadre législatif préconise de les protéger en tant qu'enfants. Pourtant, comme il s'agit majoritairement d'adolescents qui, pour beaucoup ne détiennent pas de papiers d'identité, ils sont soupçonnés de mentir sur leur âge pour obtenir un traitement plus favorable. Dans les dispositifs d'évaluation de la minorité s'installent alors des pratiques restrictives liées aux logiques du contrôle migratoire, qui fragilisent cette protection.

Yasmine Bouagga,  
responsable scientifique

<sup>1</sup> Données issues de la mission mineurs non accompagnés du ministère de la Justice : <http://www.justice.gouv.fr/justice-des-mineurs-10042/mineurs-non-accompagnes-12824/>

<sup>2</sup> Ibid.



# **SUR LE TERRAIN**

**POURQUOI LES JEUNES D'AFRIQUE  
SUBSAHARIENNE PARTENT-ILS ?  
ON CONSTATE UNE  
AUGMENTATION CROISSANTE  
DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS  
ARRIVÉS EN FRANCE.  
LES RAISONS DE LEUR MIGRATION  
CONJUGUENT UNE PERTE  
D'AFFILIATION ET UNE STRATÉGIE  
DU DÉSESPOIR.  
DORIS BONNET, ANTHROPOLOGUE,  
ET DANIEL DELANOË, PSYCHIATRE  
ET ANTHROPOLOGUE**

Doris Bonnet et Daniel Delanoë, « Pourquoi les jeunes d'Afrique subsaharienne partent-ils », in : Yasmine Bouagga (dir.), Dossier « Jeunes en migration, entre défiance et protection », *De facto* [En ligne], 17 | Mars 2020, mis en ligne le 26 mars 2020. URL : <http://icmigrations.fr/2020/03/25/defacto-017-01/>



**L**’augmentation importante du nombre de jeunes migrants non accompagnés suivis par les conseils départementaux au cours des dix dernières années interroge non seulement les citoyens et les politiques mais également les chercheurs en sciences sociales. En majorité jeunes garçons (95 %), souvent âgés de 15 à 18 ans, les jeunes migrants sont issus de divers pays, parmi lesquels l’Afrique subsaharienne. On ignore souvent les motifs de leur départ. Que s’est-il passé dans les sociétés des pays d’origine ? Ces jeunes sont-ils exclus de leur famille, de leur communauté ? Sont-ils au contraire membre de réseaux de parenté qui les placent dans un projet migratoire familial ? Les deux logiques se combinent, comme le montre une étude menée dans un centre de consultation pédopsychiatrique d’Ile de France auprès de jeunes

Adolescente, Elmina, Ghana. Source : Flickr. Crédit : Emilio Labrador

originaires d'Afrique subsaharienne (Côte d'Ivoire, Guinée, Tchad) suite à divers troubles somatiques (états anxieux, insomnies, addictions). Plutôt que d'exclusion, mieux vaut parler d'un processus de désaffiliation familiale et sociale (Bonnet & Delanoë, 2019).

## Une série de ruptures biographiques

Les entretiens font apparaître des situations de graves crises familiales avant le départ vers l'Europe : l'assassinat d'un père, la spoliation d'un héritage par un oncle après le décès du père, de violentes accusations de sorcellerie, ou encore le départ d'une mère du foyer conjugal.

La mort du père ou sa disparition du foyer conjugal (maladie, assassinat, divorce, abandon de famille, exil) est un événement auquel la famille doit faire face. C'est un facteur majeur de rupture biographique. Certes, ces événements dramatiques ne sont pas propres aux années 2000 mais l'ampleur des difficultés économiques est désormais telle que nombre de familles ne sont plus en mesure d'apporter un « soutien de crise » à leurs enfants (voir l'histoire de Mamadou ci-dessous), ces derniers cherchant de plus en plus, de leur côté, à s'émanciper des membres de la famille dont le jeune dépend au niveau de sa vie quotidienne et de son avenir.

### Mamadou, originaire d'Afrique centrale

Il avait 14 ans lorsque son père, un opposant politique, a disparu après son arrestation. Sa mère a fui le domicile avec ses deux jeunes frères ; lui-même a été violemment frappé par la police. Ses familles paternelle et maternelle refusent de le prendre en charge par crainte des représailles. Sans soutien, il survit avec des enfants des rues. Finalement,

quelqu'un lui fournit un passeport et un passeur l'accompagne en avion jusqu'en France. Il reste sans nouvelles de sa famille.

Le critère de la déscolarisation semble prédominant dans le processus de décrochage social et de désaffiliation de l'enfant. Lorsqu'elle s'accompagne de violences domestiques, la déscolarisation se présente comme une situation-limite. L'enfant semble livré à lui-même et confronté à une forme de désespoir, acculé à faire un choix existentiel. En effet, les jeunes ont pleinement conscience que la scolarité ou une formation peut déterminer leur avenir.

## Une crise des modèles culturels...

Certains jeunes refusent, aujourd'hui, des pratiques familiales anciennes. Il peut s'agir de châtiments corporels domestiques ou bien de mauvais traitements de la part de maîtres au sein d'écoles coraniques auxquelles sont confiés des enfants avec, dans certains cas, une obligation de mendicité, des abus physiques, des séquestrations, etc., pratiques dénoncées par des ONG telle que Human Rights Watch. D'autres répugnent à une mise au travail familial sans rémunération (l'agriculture pour les garçons, la domesticité pour les filles).

Dans ce contexte, la plupart ne voient pas comment se projeter dans l'avenir. Si le jeune est déscolarisé, à la suite du départ ou du décès du père, la déstructuration familiale et la précarité économique ruinent toute perspective d'ascension sociale.

Dans tous les cas, la solution aux difficultés ou aux souffrances ne peut se trouver ni au sein de la famille (trop pauvre pour subvenir à ses moyens), ni dans des institutions officielles, tant l'État est perçu comme défaillant et corrompu, et rarement dans le soutien

<sup>1</sup>Remariage de la veuve avec le frère du défunt, visant à éviter l'éclatement de la famille et des biens. La décision est prise au sein de la famille, souvent sans le consentement de l'intéressée.

d'une association. Reste la solution d'un départ vers la ville, une autre région ou un autre pays, comme en témoigne l'histoire de Moussa (ci-dessous).

### Moussa, originaire du Ghana

Avec la complicité de sa mère, il est parti en exil parce que son père, musulman, voulait en faire un talibè (élève au service d'un marabout). Refusant cet avenir, Moussa entre en conflit avec lui : *« J'ai refusé d'être talibè, je voulais aller à l'école. Mon père m'a frappé et a frappé ma mère. Ma mère pleure, mon père veut prendre une autre épouse. Je veux travailler pour construire une maison pour ma mère »*. La mère de Moussa décide de préparer l'exil de son fils, avec la complicité d'un ami de ce dernier. Cet ami l'accompagne jusqu'au Niger et fait demi-tour avant la Libye. Ayant gagné la France, Moussa reste en contact avec cet ami qui prend régulièrement de ses nouvelles et les communique à sa mère. Il apprend que son père doit se séparer de sa mère et qu'elle sera en grande difficulté matérielle.

Pour ces jeunes, l'émigration est vue comme la condition d'une amélioration des conditions de vie individuelles et familiales.

### **...ajoutée à une crise des solidarités familiales**

Il arrive qu'une mère célibataire, veuve, divorcée, ou abandonnée confie son enfant à des parentes (sœurs ou grands-mères) lorsqu'elle est en grande difficulté. Ces parentes peuvent accueillir l'enfant avec bienveillance mais, parfois aussi, le maltraiter. La famille (en particulier les parents de la mère) remplissait dans

les décennies précédentes une fonction éducative de substitution, que les conflits armés, les épidémies et l'extrême pauvreté ont rudement éprouvée.

Dans ces parcours, il n'est pas toujours évident de savoir si les jeunes, à l'instar d'Adama, font l'impasse sur leur passé par peur des services administratifs : ils témoignent en tout cas de situations de crise des solidarités familiales, auxquelles s'ajoutent les évolutions du statut des femmes.

### Adama, originaire du Mali

Adama vivait avec sa mère dans un village quand son père est mort. Il devait avoir 10 ans. Il se souvient avoir été emmené en voiture et laissé dans les rues de la capitale. Là, il « se débrouille » des années durant, puis décide de partir à l'étranger avec un groupe de pairs. Son parcours le conduit au Niger et en Libye. Il ne donne aucune information sur les conditions du trajet, assure avoir oublié le nom de son village, n'avoir aucun moyen de le retrouver et n'avoir guère de souvenirs de son enfance. Il n'exprime pas le souhait de retrouver sa mère et ne parle pas d'elle.

## Des femmes en grande difficulté

Lorsque le groupe familial renonce à prendre l'enfant en charge au quotidien, le départ pour l'étranger apparaît comme la seule issue. Le mécanisme est variable : décision individuelle, influence d'un groupe de pairs, initiative d'une mère qui ne dispose plus des ressources familiales et psychologiques nécessaires.

L'implication de certaines mères dans l'aide au départ en dit long sur leurs difficultés, comme dans l'histoire de Fatoumata (voir encadré ci-après).

Nombre d'entre elles tentent de s'émanciper par rapport aux contraintes coutumières (refus du mariage sans consentement, de la tutelle des beaux-parents, du lévirat!...). Elles mandatent en quelque sorte leurs enfants pour qu'ils trouvent du travail en Europe, dans l'espoir d'accomplir un processus d'autonomisation et d'individuation qu'elles ont elles-mêmes engagé mais qui n'a pas abouti.

### Fatoumata, originaire de Côte d'Ivoire

Née d'une relation de sa mère avec un homme marié, Fatoumata est confiée à sa naissance à une tante maternelle, selon une coutume fréquente. Celle-ci et son mari l'élèvent comme leur propre fille, se rappelle Fatoumata. Mais, lorsqu'elle a 9 ans, sa mère, désormais mariée avec deux enfants, la reprend à domicile pour lui confier des tâches domestiques. Fatoumata souhaite faire des études, mais sa mère s'y oppose. À l'âge de 14 ans, elle refuse d'épouser un lointain parent. Sa mère décide alors de l'envoyer en France. Elle lui fait prendre l'avion avec un passeur qui disparaît à l'arrivée. Fatoumata téléphone à sa mère, qui ne répond à aucun de ses appels. Pour elle, la solidarité familiale avait d'abord joué, via la pratique du « confiage », mais, revenue chez sa mère, elle a rejeté les modèles sociaux traditionnels : travail domestique des filles, absence de scolarisation, mariage sans consentement.

Les efforts d'émancipation des femmes s'inscrivent, bien souvent, dans des situations conjugales et familiales hors normes, conflictuelles, voire violentes (naissance d'enfants hors mariage, décès du conjoint, rupture des solidarités familiales, etc.). Elles sont tiraillées entre deux logiques. D'un côté, elles refusent certaines formes d'asservissement et souhaitent



prendre leur destin en mains ; mais, de l'autre, elles n'ont pas accès aux ressources qui assureraient leur autonomie, faute de scolarisation, de travail salarié et de protection sociale. Assujetties aux normes sociales établies, elles sont néanmoins en quête d'une autre vie, conforme à leurs aspirations intimes (Adjamagbo & Calves, 2012). En poussant leurs enfants à partir pour l'Europe, les femmes africaines espèrent qu'ils bénéficieront d'une qualité de vie et d'un statut social qu'elles ne sont pas elles-mêmes en mesure de leur procurer.

## Conclusion

Ces enquêtes soulignent l'importance décisive de la scolarisation des jeunes pour les maintenir au sein d'une famille et d'un territoire et leur procurer une aspiration sociale. A contrario, la déscolarisation consécutive à la désorganisation de la famille (séparation, décès) favorise une désaffiliation non seulement familiale mais sociale (fugue, errance urbaine), qui pousse à chercher de nouvelles ressources. Un autre résultat de l'étude est la volonté d'émancipation des femmes africaines, en quête de nouvelles relations avec le conjoint et la belle-famille, de la même manière qu'elles veulent mieux maîtriser leurs projets de reproduction, comme en témoignent d'autres travaux.

Dans ce contexte social et économique, les femmes et les jeunes développent des stratégies d'émancipation par rapport aux groupes familiaux, sans avoir, pour autant, les moyens d'y parvenir. Le départ des jeunes vers l'Europe permet d'envisager d'autres formes d'affiliation : une scolarisation garantie, la protection de l'enfance, la sécurité sociale, l'emploi. Encore faut-il que les jeunes puissent être reconnus en tant que mineurs à leur arrivée.

Remerciements : nous tenons à remercier Émilie Philippe, psychologue et cothérapeute et Victoire Biyiha, cothérapeute, éducatrice à la Fondation d'Auteuil.

## Les auteurs

Doris Bonnet est directrice de recherche émérite à l'Institut de recherche pour le développement, membre du Ceped (UMR 196), IRD/ Université Paris Descartes, équipe SAGESUD, ERL INSERM (U 1244), fellow à l'Institut Convergences Migrations.

Daniel Delanoë est psychiatre et anthropologue, membre du CESP, INSERM (U1178), Université Paris Descartes.

## Pour aller plus loin

Agnès Adjamagbo et Anne Calvès, 2012, « L'émancipation féminine sous contrainte », *Autrepart*, vol. 2, n°61, 2012, p. 3-21.

Doris Bonnet et Daniel Delanoë, « Motifs de départ des jeunes migrants originaires d'Afrique subsaharienne. Enfants et jeunes d'origine africaine en contexte européen. Réaménagements familiaux, thérapies et maladies, *Journal des Africanistes*, vol. 89, n°2, 2019 (à paraître).

Doris Bonnet et Véronique Duchesne (dir.), *Procréation médicale et mondialisation. Expériences africaines*, L'Harmattan, 2016.

Catherine Delanoë-Daoud, « Mineurs Isolés : à Paris, le parcours du combattant continue ». *Revue de l'enfance et de l'adolescence*, n°96, 2017, p. 251-267.

Elisabeth Doineau et Jean-Pierre Godefroy, *Mineurs non accompagnés : répondre à l'urgence qui s'installe*, Rapport d'information fait au nom de la Commission des affaires sociales du Sénat sur la prise en charge sociale des mineurs non accompagnés (session ordinaire 2016-2017), n° 598, 2017.

Sydney Gaultier, « Les mineurs non accompagnés sont confrontés au paradoxe de l'accueil », *Actualités Sociales Hebdomadaires*, n°3037, 2017, p. 26-27.



# **QUELLE PROTECTION POUR LES MINEURS ARRIVÉS SEULS EN EUROPE ?**

**EN EUROPE, LES SYSTÈMES DE PROTECTION DES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS NE SONT PAS HARMONISÉS. EN FRANCE, OÙ LA PROTECTION PEUT ÊTRE ACCORDÉE SI LE JEUNE EST MINEUR ET SANS REPRÉSENTANTS LÉGAUX, MAIS LA PROCÉDURE D'ÉVALUATION, BASÉE INITIALEMENT SUR LA COHÉRENCE DE SON RÉCIT, RESTE SUBJECTIVE ET REND L'ACCÈS À CETTE PROTECTION DE PLUS EN PLUS DIFFICILE.**  
**DANIEL SENOVILLA HERNÁNDEZ, JURISTE**

Daniel Senovilla Hernández, « Quelle protection pour les mineurs arrivés seuls en Europe ? », in : Yasmine Bouagga (dir.), Dossier « Jeunes en migration, entre défiance et protection », *De facto* [En ligne], 17 | Mars 2020, mis en ligne le 26 mars 2020. Réalisation : Catherine Guilyardi.  
URL : <http://icmigrations.fr/2020/03/25/defacto-017-02/>

Daniel Senovilla Hernández, juriste  
CNRS - Migrinter, Université de Poitiers

**REGARDER LA VIDÉO :**  
<https://youtu.be/fa0p3g0YSdw>

## L'auteur

Daniel Senovilla Hernández est ingénieur de recherche au laboratoire Migrinter (CNRS/ Université de Poitiers).

## Pour aller plus loin

Corentin Bailleul et Daniel Senovilla, *Dans l'intérêt supérieur de qui ? Enquête sur l'interprétation et l'application de l'article 3 de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant dans les mesures prises à l'égard des mineurs isolés étrangers en France*, Rapport Migrinter, 2016. URL : [https://www.onpe.gouv.fr/system/files/base\\_documentaire/rapport\\_minas\\_def\\_version\\_web.pdf](https://www.onpe.gouv.fr/system/files/base_documentaire/rapport_minas_def_version_web.pdf)

Jacqueline Bhabha, Daniel Senovilla et Jyothi Kanics (dir.), *Research Handbook on Child Migration*, Edward Elgar Publishing, 2018.

Conseil de l'Europe, *Détermination de l'âge : Politiques, procédures et pratiques des états membres du Conseil de l'Europe respectueuses des droits de l'enfant dans le contexte de la migration*, Division Droits de l'Enfant, septembre 2017. URL : <https://rm.coe.int/determination-de-l-age-politiques-procedures-et-pratiques-des-etats-me/168074b724>

Noémie Paté, *L'accès - ou le non accès - à la protection des mineurs isolés en situation de migration. L'évaluation de la minorité et de l'isolement ou la mise à l'épreuve de la crédibilité narrative, comportementale et physique*, Thèse de doctorat, Université Paris 13, 2018.

Tous les entretiens vidéos de *De facto* sont accessibles sur la chaîne Youtube de l'Institut Convergences Migrations : <https://www.youtube.com/channel/UCZPV5GIVMTDE8Hb6-7702lg>



# PAROLES DE CHERCHEUR

**ÉVALUER DES VIES « MINEURES »**  
L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE  
(ASE), POLITIQUE SOCIALE  
DÉPARTEMENTALISÉE, A POUR  
OBLIGATION DE PRENDRE EN  
CHARGE LES JEUNES ÉTRANGERS  
LORSQU'ILS OU ELLES SONT  
RECONNU.E.S MINEUR.E.S ET  
ISOLÉ.E.S, SOIT SANS FAMILLE  
EN FRANCE. ILS SONT REÇUS  
EN ENTRETIEN AFIN D'ÉTUDIER  
LEURS DOCUMENTS D'IDENTITÉ,  
ÉCOUTER LEUR HISTOIRE,  
OBSERVER LEUR APPARENCE ET  
LEUR COMPORTEMENT. SELON LES  
DÉPARTEMENTS, L'ÉVALUATION  
EST RÉALISÉE PAR L'ASE OU PAR  
DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES.  
NOUS AVONS OBSERVÉ L'ACTIVITÉ  
DE L'UNE DE CES ASSOCIATIONS.  
**ARTHUR VUATTOUX, SOCIOLOGUE,**  
**LISA CARAYON ET JULIE**  
**MATTIUSSI, JURISTES**





**D**ans *La Vie des hommes infâmes* sur les personnes internées aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, Michel Foucault parlait de ces « *vies de quelques lignes ou de quelques pages, des malheurs et des aventures sans nombre, ramassés en une poignée de mots...* » Des vies laissant peu de traces, hormis le passage par une institution chargée d'évaluer la nécessité de ce qu'on appelle aujourd'hui une « prise en charge ». Nous avons eu cette même impression en lisant près de 300 dossiers de jeunes étrangers sollicitant l'Aide sociale à l'enfance (ASE) en France entre 2013 et 2015.

Mineur isolé.  
Illustration graphique  
d'après une photographie  
de Cyril Zannettacci,  
par nos soins.

Arthur Vuattoux, Lisa Carayon et Julie Mattiussi, « Évaluer des vies "mineures" », in : Yasmine Bouagga (dir.), Dossier « Jeunes en migrations, entre défiance et protection », *De facto* [En ligne], 17 | Mars 2020, mis en ligne le 26 mars 2020. URL : <http://icmigrations.fr/2020/03/25/defacto-017-03/>

Dans ces dossiers, l'association d'aide aux jeunes étrangers, qui a accepté de collaborer à notre étude, regroupe toutes les pièces administratives qui ont émaillé la démarche des jeunes pour obtenir la « Protection de l'enfance » : documents d'identité, traces écrites du suivi réalisé par les bénévoles, évaluation de l'âge et, quand c'est le cas, ordonnances de placement provisoire ou définitif auprès des services de l'ASE.

Ces dossiers contiennent également les entretiens menés par les évaluateurs grâce auxquels nous avons cherché à comprendre comment ces professionnels évaluaient la minorité des jeunes étrangers.

## **La « cohérence » du récit du jeune est au cœur de l'évaluation**

Les évaluateurs se présentent aux jeunes comme étant à mi-chemin entre des travailleurs sociaux et des experts de la migration. L'essentiel des salariés de l'association détient un master en sciences humaines, dit avoir une connaissance au moins théorique des migrations et se revendique d'une culture de l'action humanitaire.

Parmi les critères mis en avant, l'apparence physique est centrale dans la décision de prise en charge : lorsqu'un mineur appartient de façon évidente à la catégorie des enfants, la protection est généralement accordée sans difficulté. Dans les cas les plus litigieux, la « cohérence » du récit migratoire reste le premier critère. Les documents d'identités, lorsqu'ils sont produits par ces jeunes, sont souvent perçus comme peu fiables car frauduleux ou délivrés de façon douteuse. À noter qu'à ce stade, il n'y a pas de tests osseux pour l'évaluation de l'âge, uniquement ordonnés en cas de recours devant le juge des enfants.

C'est donc la cohérence du récit qui permet dans la plupart des cas de disqualifier la demande de prise

en charge. Cela peut être une scolarisation dans le pays d'origine qui ne correspond pas à l'âge allégué, par exemple, ou un parcours migratoire qui ne répond pas à ce que les évaluateurs savent de ces parcours ; à l'inverse, un récit de migration qui semble trop lisse, comme récité sur les conseils d'autres migrants...

## **Statuer sur la minorité, c'est statuer sur la régularité**

Ce lien étonnant qu'opèrent mécaniquement les évaluateurs entre la cohérence du récit et la minorité du jeune se comprend si l'on considère que l'entretien est lié à un enjeu bien plus large que la seule évaluation de l'âge et de l'isolement : identifier et refuser la prise en charge de ceux que l'on accuse à demi-mots – parfois explicitement – de vouloir bénéficier indûment de la protection de l'ASE, réservée aux mineurs, afin de se maintenir sur le territoire français légalement. Il s'agit de débusquer les « fraudeurs », mais cette politique restrictive se heurte aux objectifs de protection des départements qui doivent protéger tous les mineurs isolés. Elle prend le risque de laisser un public fragile sans aucune aide.

Ces constats soulèvent de multiples questions d'ordre politique. La protection doit-elle être déterminée uniquement selon l'âge biologique du jeune ? Est-on moins vulnérable à 19 ans qu'à 17 ans quand on a subi la violence d'un trajet migratoire ? Lors des évaluations que nous avons étudiées, la complexité des parcours et la vulnérabilité des personnes sont reléguées au second plan face à l'établissement d'une vérité fragile. L'éthique et la fiabilité des tests de détermination de l'âge osseux sur décision judiciaire sont également discutables.

Les dossiers auxquels nous avons eu accès montrent que la procédure tend à réduire les vies de chacun de ces jeunes à quelques allégations, contradictions et imprécisions. Or ce sont ces « *quelques lignes ou [...] quelques pages* », pour reprendre les mots

de Michel Foucault, qui détermineront le sort de jeunes étrangers qui demandaient seulement la protection de leur pays d'accueil. Si l'État français souhaitait répondre à ses obligations en matière de droits de l'enfant et de protection des plus vulnérables, il lui serait nécessaire de mener une critique informée des procédures qui se réduisent souvent, aujourd'hui, à fermer l'accès à la protection du plus grand nombre.

### **Les auteurs**

Arthur Vuattoux est maître de conférences en sociologie et Lisa Carayon est maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles. Ils exercent à l'Université Sorbonne Paris Nord et à l'Institut de recherche interdisciplinaire sur les enjeux sociaux (IRIS). Julie Mattiussi est maîtresse de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université de Haute-Alsace au Centre européen de recherche sur le risque, les accidents collectifs et catastrophes (CERDACC).

### **Pour aller plus loin**

Lisa Carayon, Julie Mattiussi et Arthur Vuattoux, « Soyez cohérent, jeune homme ! ». Enjeux et non-dits de l'évaluation de la minorité chez les jeunes étrangers isolés à Paris », *Revue française de science politique*, vol. 68, 2018, p. 31-52.

Michel Foucault, « La vie des hommes infâmes », in : *Dits et écrits II* (1967-1988), Paris, Gallimard.

Au sujet des mutations contemporaines du secteur humanitaire :

Didier Fassin, *La Raison humanitaire. Une morale du temps présent*, Paris, Seuil, 2010.

Sur les évaluateurs et évaluatrices de ces jeunes :

Noémie Paté, *L'accès - ou le non accès - à la protection des mineurs isolés en situation de migration. L'évaluation de la minorité et de l'isolement ou la mise à l'épreuve de la crédibilité narrative, comportementale et physique*, Thèse de doctorat, Université Paris 13, 2018.

Sur les tests osseux :

Patrick Chariot, « Quand les médecins se font juges : la détermination de l'âge des adolescents migrants », *Chimères* 3, n° 74, 2010, p. 103

# ENCARTES

**VOYAGES VERS L'EUROPE**  
**LES PREMIERS MINEURS**  
**NON ACCOMPAGNÉS ARRIVENT**  
**EN FRANCE AU DÉBUT**  
**DES ANNÉES 1990.**  
**CE QUI DEVAIT ÊTRE UN ÉPI-**  
**PHÉNOMÈNE DANS LE PAYSAGE**  
**DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE**  
**ET DES MIGRATIONS**  
**INTERNATIONALES**  
**S'EST MAINTENU ET CONFIRMÉ**  
**COMME UNE RÉALITÉ DURABLE.**  
**LES DEUX CARTES PRÉSEN-**  
**TÉES ICI MONTRENT**  
**LA PLURALITÉ DES ROUTES**  
**ET DES EXPÉRIENCES VÉCUES**  
**PAR CES JEUNES.**  
**SARAH PRZYBYL, GÉOGRAPHE**

Sarah Przybyl, « Voyages vers l'Europe », in : Yasmine Bouagga (dir.), Dossier « Jeunes en migrations, entre défiance et protection », *De facto* [En ligne], 17 | Mars 2020, mis en ligne le 26 mars 2020. URL : <http://icmigrations.fr/2020/03/25/defacto-017-04/>

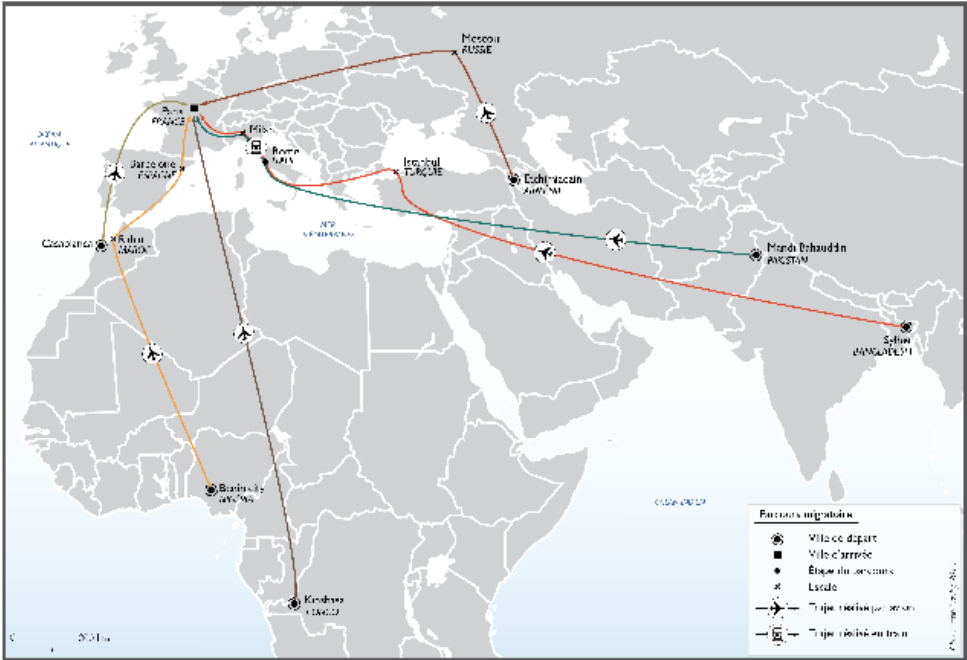
**L**es premiers sont arrivés des pays de l'est de l'Europe, mais au fil des années le visage de la migration juvénile vers la France a évolué. Aujourd'hui la Guinée, le Mali et la Côte d'Ivoire, en Afrique de l'Ouest, sont les trois premiers pays d'où arrivent les mineurs non accompagnés pris en charge par les autorités françaises. Elles ont l'obligation de leur porter assistance en raison de leur isolement (article 375 du code civil), mais peinent à proposer une réponse satisfaisante.

Qui sont ces mineurs et d'où viennent-ils ? La recherche permet aujourd'hui de mieux cerner le profil de ces jeunes, mais leurs trajectoires migratoires restent à préciser. Les routes maritimes et terrestres sont davantage médiatisées (sans qu'on connaisse la proportion exacte de mineurs qui les empruntent), c'est pourquoi je propose de mettre en lumière la situation des mineurs qui utilisent la voie des airs et de souligner la pluralité des routes et expériences vécues par ces jeunes avant leur arrivée en France.

## **La voie des airs, une migration peu connue**

Si la migration des mineurs est souvent évoquée par le prisme de parcours particulièrement difficiles, tous les voyages n'impliquent pas que les jeunes bravent l'impossible pour rejoindre l'Europe. La majorité des mineurs que nous avons interrogés expliquent avoir réalisé la plus grande partie de leur parcours migratoire en avion, notamment pour les destinations les plus éloignées de l'Europe, du Pakistan à l'Italie, par exemple, ou du Congo en France.

L'arrivée dans un pays européen ne marque pas toujours la fin de la migration. Pour certains, le trajet par avion est une première étape, celle qui représente la part la plus importante du voyage jusqu'en Europe. Une fois arrivés, ils continuent leur voyage en bus, en train ou en voiture pour rejoindre la destination visée.



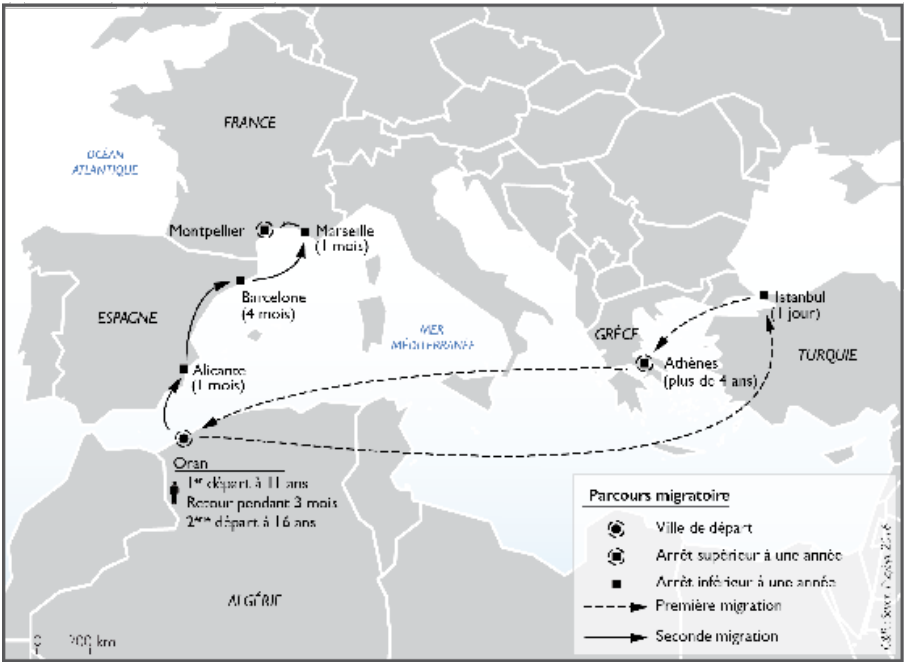
Servant à relier des destinations lointaines, les voyages par avion assurent une première séquence de mobilité vers l'Europe. Une fois arrivés, c'est aux jeunes d'organiser la suite de leur trajet.

© Sarah Przybyl

Ils appartiennent à des familles assez aisées pour payer le billet, mais aussi à des milieux plus modestes, dans lesquels familles et jeunes ont économisé sur le long terme. L'avion protège les mineurs les plus fragiles (filles ou enfants en bas âge) en leur permettant de quitter légalement et sans dangers le pays d'origine. Un mineur peut être inscrit sur le passeport d'un adulte désigné tuteur par ses représentants légaux. Certains disent ainsi avoir voyagé aux côtés d'un « oncle » ou d'une « tante », ou encore de passeurs chargés de faire le voyage avec eux. Ces adultes les abandonnent souvent, une fois le voyage réalisé, les laissant livrés à eux-mêmes dans les aéroports, leurs papiers d'identité détruits.

Lorsque nous les interrogeons, ils ont peu de souvenirs de ce voyage. En une nuit, voire en quelques heures, ils sont passés d'un continent à un autre sans réaliser l'importance des distances parcourues. Ils ont aussi du mal à parler des lieux de leur migration et à situer





les étapes de leur voyage vers l'Europe. C'est une perte des repères de plus pour des jeunes qui ont besoin, comme les autres, de construire leur identité grâce à une certaine permanence des environnements qui les entourent.

Le voyage d'Ibrahim.  
© Sarah Przybyl

## L'acquisition d'un « savoir-migrer »

Lorsque ces mineurs arrivent en France, où ils seront pris en charge, ce n'est pas toujours la première fois qu'ils migrent. Seuls ou accompagnés de leurs proches, pour un voyage scolaire, des vacances en famille ou un premier exil, ces expériences ont permis l'acquisition d'un « savoir-migrer ». La migration internationale fait déjà partie intégrante de leur vie.

Ibrahim\*, dont le voyage est représenté sur la deuxième carte, n'a que onze ans quand il émigre d'Algérie pour la Turquie, avec le projet de rejoindre la Grèce. Ce voyage, effectué avec des voisins de son quartier,

\* Les prénoms ont été changés.

est le premier d'une longue série. Malgré la durée de son séjour en Grèce, Ibrahim dit n'avoir jamais bénéficié d'une protection institutionnelle à Athènes et avoir vécu pendant près de quatre ans dans la clandestinité. Inscrit dans des réseaux de revente de drogue, il s'établit dans une vie d'errance qui semble l'avoir profondément marqué.

Quelques mois après son retour en Algérie, Ibrahim repart pour l'Europe et se dirige cette fois-ci vers l'Espagne. Il organise seul cette seconde migration, comme tous ses déplacements. Le fait que son pays soit proche de sa destination joue un rôle important dans sa migration. J'ai pu constater, au cours de ma recherche doctorale, que tous ceux qui avaient déjà migré en Europe étaient originaires du Maghreb. D'autres, en provenance d'Afrique de l'Ouest ou d'Asie, témoignent aussi d'expériences antérieures, mais hors d'Europe.

Certains racontent avoir vécu entre plusieurs pays proches du leur pour suivre l'activité de leurs parents ou contribuer à l'économie de la famille. Djibril a accompagné son oncle dans la vente de bétails entre le Mali et la Mauritanie ; Ousmane a parfois été lui-même responsable d'échanges marchands régionaux.

Le cas de ces mineurs invite à dépasser la vision de jeunes sans expériences migratoires ni « savoirs-migrer ». Rarement envisagés au regard de leur âge, ces voyages antérieurs éclairent ce qu'ils nous disent et donnent à comprendre la trajectoire heurtée et complexe de ces mineurs engagés sur les routes de la migration, parfois depuis plusieurs années.

## **L'auteur**

Sarah Przybyl est géographe, spécialiste de la migration des mineurs non accompagnés et des mutations locales dans les espaces non métropolitains. Elle est *fellow* de l'Institut Convergences Migrations.

## **Pour aller plus loin**

Sarah Przybyl, « Territoires de la migration, territoires de la protection. Parcours et expériences des mineurs isolés étrangers accueillis en France », *Hommes et Migrations* n°1319, avril 2017.

Rahmeth Radjack, Sabrina Hieron, Laure Woestelandt et Marie Rose Moro, « L'accueil des mineurs isolés étrangers : un défi face à de multiples paradoxes », *Enfances & Psy*, vol. 3, n°67, 2012.



# EN IMAGES

**BANKSY, L'ENFANT D'UN MÈTRE  
ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE  
COMME TOUJOURS  
DANS LES GRAFFITIS DE BANKSY,  
L'ENFANT AU FUMIGÈNE APPARU  
À VENISE EN 2019, AU RAS  
DE L'EAU, EST PORTEUR  
D'UNE SIGNIFICATION FORTE.  
DANS SON INTERACTION  
AVEC LE NIVEAU DES MARÉES,  
IL INVITE À RELIER  
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE  
ET SES CONSÉQUENCES  
SUR LES POPULATIONS.  
FRANCESCO ZUCCONI,  
SPÉCIALISTE DU CINÉMA  
ET DE CULTURE VISUELLE  
CONTEMPORAINE**

Francesco Zucconi, « Banksy, l'enfant d'un mètre et le changement climatique », in : : Yasmine Bouagga (dir.), Dossier « Jeunes en migration, entre défiance et protection », *De facto* [En ligne], 17 | Mars 2020, mis en ligne le 26 mars 2020. URL : <http://icmigrations.fr/2020/03/25/defacto-017-05/>



Ce graffiti est apparu début mai 2019, lors du vernissage de la Biennale d'art de Venise. D'environ un mètre de haut et deux mètres de large, il prend place sur le mur extérieur d'un bâtiment donnant sur le Rio de Ca' Foscari, au cœur de la ville. Après plusieurs semaines d'incertitude et de nombreuses suppositions, l'artiste de rue le plus anonyme et le plus célèbre du monde, Banksy, a fini par le revendiquer. Il représente un garçon ou une petite fille vêtu.e d'un gilet de sauvetage tenant à la main un gaz fumigène dont s'échappe une nuée fuchsia, comme ceux utilisés en mer en cas de naufrage. Les cheveux au vent, l'enfant semble fixer quelqu'un ou quelque chose, peut-être un navire d'ONG ou un hélicoptère de patrouille.

Chaque œuvre de Banksy est un événement qui provoque des débats sur l'organisation de l'espace public et suscite des controverses sur la fonction sociale de l'art. La semaine d'ouverture de la kermesse artis-

Vue du graffiti de Banksy sur le Rio de Ca' Foscari à Venise en mai 2019. Crédit: Rosanna Codino/EPA-EFE/Shutterstock

tique vénitienne aurait pu offrir une telle situation, alors que, chaque jour, des reportages documentaient les conséquences de la politique italienne en matière d'accueil des bateaux de migrants, refoulés en pleine mer et non secourus. Le sens profond de cette opération artistique n'est remonté à la surface que quelques jours plus tard, lorsque Venise s'est retrouvée sous les eaux de l'acqua alta, un phénomène astronomique et météorologique qui provoque des marées et l'inondation de la ville, surtout pendant l'automne et le printemps. Cette montée naturelle des eaux révélait ainsi le sens de l'œuvre et la fonction politique de l'enfant.

Le 18 mai à 23h30, après quelques heures passées au son des sirènes d'alerte au plus fort de la crue, le graffiti donnait à voir quelque chose de décisif. Toujours aussi impassible, le bras tendu pour tenir le fumigène dont le panache continuait à s'échapper, l'enfant était à présent sous l'eau jusqu'à mi-corps. Quelques centimètres de plus et l'eau aurait



Le graffiti de l'enfant presque entièrement submergé, en novembre 2019, alors que la marée n'a pas encore terminé sa crue. Crédit: Rosanna Codino/EPA-EFE/Shutterstock

atteint le cou, comme ce fut le cas quelques mois plus tard, le 12 novembre 2019, avec l'acqua alta exceptionnelle qui inonda dramatiquement la ville.

Regarder le graffiti au moment de acqua alta suscite une association soudaine dont surgit une lecture riche d'implications sociales et politiques. Placé en ce point précis de la ville, juste au-dessus du niveau de l'eau, l'enfant devient, par sa taille, un mètre de mesure du niveau du trop-plein d'eau, comme on en trouve le long des rivières, dans les centres urbains, ou dans les endroits soumis à de grandes marées.

L'association entre l'enfant et l'instrument de me-



sure peut laisser croire à un manque d'empathie pour ceux qui ont abandonné leur foyer, dans un pays lointain, et qui signalent désespérément aux secours leur présence sur des bateaux à la dérive. C'est tout le contraire : le graffiti tire sa force politique de cette analogie qui prend ses distances avec la communication humanitaire traditionnelle. Pendant des décennies, en effet, le visage de l'enfant a été utilisé pour susciter une « compassion à distance », selon une rhétorique aujourd'hui épuisée. Ici, c'est le corps dans son entier qui est impliqué. Au bord de l'eau, le corps apparaît dans toute sa précarité, une précarité semblable à la vie de ceux qui fuient les guerres, la famine et les catastrophes naturelles, mais aussi à celle des habitants d'une ville suspendue entre terre et mer, risquant une inondation complète au cours des prochaines décennies.

C'est la situation de Venise, soumise à la montée progressive du niveau de l'eau et donc aux effets les plus violents du changement climatique. C'est la condition de nombreuses autres régions d'Europe et de la planète entière : certaines en font déjà l'expérience, d'autres la feront. Partout et en tout temps, des gens doivent déménager d'une terre à l'autre, d'une mer à l'autre.

Cette œuvre se fait la métaphore des luttes pour s'établir dans un lieu de vie. À Venise, elle rappelle ceux qui ont combattu pour arracher la terre à la mer et la défendre contre les flots. Au-delà, elle évoque ceux qui ont dû émigrer à cause des inondations,



Banksy, *I DON'T BELIEVE IN GLOBAL WARMING*, graffiti, Regent's Canal, Londres, 2009.  
Source : Flickr.  
Crédit : Matt Brown.

de la sécheresse, des glissements de terrain, de la pollution, etc. Devant cette œuvre, ceux qui luttent pour vivre sur une terre, semblent pouvoir se reconnaître et trouver des formes d'alliance à l'échelle internationale. C'est donc ici, devant cette œuvre, que les luttes de ceux qui ont d'abord combattu pour arracher la terre à la mer et la défendre contre les flots, puis ont dû émigrer à cause des inondations, de la sécheresse, des glissements de terrain, de la pollution, etc. semblent pouvoir se reconnaître et trouver des formes d'alliance à l'échelle internationale.



Le Zouave du Pont de l'Alma lors de la crue de la Seine à Paris du 6 juin 2016.  
Source : Flickr. Crédit : twiga269 FEMEN.

À tra-vers cet enfant, ce sont les figures du « réfugié climatique » et du « réfugié envi-ronnemental » qui apparaissent au premier plan, pour fond des conflits qui bouleversent certaines régions de la planète et de l'exploitation intensive des ressources naturelles. Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que Banksy utilise

la ligne d'eau pour nous pousser à prendre conscience des causes et des effets du changement climatique, en témoigne son œuvre *DON'T BELIEVE IN GLOBAL WARMING*, réalisé le long d'un canal de Londres en 2009.

Considérer l'enfant comme une mesure du niveau de la mer convie à une compréhension plus large des phénomènes migratoires des dernières décennies et à une réactivation du sens politique de l'engagement humanitaire, dans une dénonciation des conditions d'esclavage et d'exploitation auxquelles l'homme n'est pas moins soumis qu'à l'environnement.

De même que Le Zouave du Pont de l'Alma, une statue en pierre de Georges Diebolt daté de 1856, est utilisée comme un indicateur informel des crues de la Seine à Paris, l'enfant de Banksy devient un indicateur du niveau de la marée à Venise et un memento des transformations qui affectent la Planète. Comme le mètre-étalon installé place Vendôme à Paris pendant la révolution française pour normaliser l'unité de mesure sous la forme d'une barre métallique, la position du graffiti dans l'espace public détermine tout le sens de l'enfant, dans toute sa hauteur, et lui confère la valeur d'unité de mesure du changement climatique.

Alors qu'un « Centre international d'étude du changement climatique » est sur le point d'ouvrir à Venise, l'enfant d'un mètre de haut se tient là comme témoin de notre temps. Il nous pousse à reconsidérer de manière critique l'idée même de « distance » en reliant les problèmes environnementaux et politiques qui lient l'ailleurs et l'ici, car désormais la question climatique nous concerne aussi.

### L'auteur

Francesco Zucconi est maître de conférences en cinéma, média et culture visuelle à l'Université IUAV de Venise. Il est fellow de l'Institut Convergences Migrations.

### Pour aller plus loin

Susan Hansen, « "This is not a Banksy!": street art as aesthetic protest », *Continuum*, vol. 29, n° 6, 2015 p. 898-912.

Michelle V. Hauge, Mark D. Stevenson, D. Kim Rossmo & Steven C. Le Comber,

« Tagging Banksy: using geographic profiling to investigate a modern art mystery », *Journal of Spatial Science*, vol. 61, n° 1, 2016, p. 185-190, (accès limité)

John Durham Peters, *Toward a Philosophy of Elemental Media*, Chicago et Londres, University of Chicago Press, 2015.

Doris Sommer, *The Work of Art in the World: Civic Agency and Public Humanities*, Durham et Londres, Duke University Press, 2014.





